



Déclaration liminaire CGT à la FS DRFiP67 du 10 juillet 2023

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Quel n'a été notre étonnement de constater, à l'examen de l'ordre du jour et des documents transmis, que des fiches de signalement avaient purement et simplement disparu et ne devraient donc pas être examinées.

Rappelons-nous, à la dernière formation spécialisée organisée, vous aviez, messieurs les directeurs, refusé de traiter les fiches de signalement collectives du SGC Erstein, de la trésorerie de Bischwiller et du SIE de Haguenau au motif de leur transmission tardive par rapport à la tenue de la FS.

Pour quelle raison ne sont-elles pas présentes dans l'ordre du jour d'aujourd'hui ? Nous espérons qu'il s'agit d'un simple oubli malheureux et que vous y avez apporté toute l'attention nécessaire depuis le mois d'avril et pouvez maintenant nous présenter vos actions et décisions prises pour résoudre les problèmes signalés.

Même si nous n'avons toujours pas rédigé et voté de règlement intérieur, nous vous rappelons deux points essentiels de la tenue des instances, apparemment oubliés par vos services :

- Les fiches de signalement doivent toutes être traitées en FS, sans exception ;
- Lorsque les organisations syndicales ou le secrétaire de la FS demandent à ce qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour, ce doit être fait.

La CGT Finances Publiques espère que ces brefs rappels suffiront à améliorer la qualité de nos débats.